

Ville de RIVES
Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque
Pôle culturel et associatif

Réponses aux remarques formulées par les membres du Jury

Organisation spatiale :

- La capacité de la salle de spectacles sera bien égale à 150 places comme mentionnée au programme. Les dispositions proposées sur notre projet ne font pas apparaître le premier rang qui ajoute de fait 30 places à l'effectif compté sur le plan du niveau du Rez de chaussée bas.
- La coupe Longitudinale fait bien apparaître 5 rangées de gradins soit 5 x 30 places = 150 places.
- La disposition de l'espace scénique sera à adapter aux besoins de façon à augmenter facilement la capacité de la salle à 180 places comme mentionnée au programme technique et fonctionnel.

Fonctionnement :

- Pour mémoire la surface du projet dédiée au hall d'accueil de la Médiathèque est de 50 m² quand le programme en demande 15 m². Il y aura donc toute latitude à redéfinir avec les utilisateurs l'espace dédié à cette fonction et la forme adaptée à son usage.

Logistique :

- Le choix de différencier les flux du Public et des Services donne la priorité à imaginer la Place Xavier Brochier comme un espace rendu aux piétons. Ainsi notre projet propose les livraisons de la médiathèque par la cour de service au Rez de chaussée bas. Cette disposition n'interdit pas pour autant un accès par le Rez de chaussée haut, dont il faudra redéfinir les modalités avec les utilisateurs de la médiathèque et le Maître de l'Ouvrage.

Exploitation :

Il sera ajouté un local Entretien au niveau du Rez de chaussée bas en concertation avec les utilisateurs.

Sécurité incendie :

- Les dispositions pour permettre à la fois une gestion différenciée des niveaux et un respect de la réglementation incendie en vigueur seront arrêtées en concertation avec le bureau de contrôle et au besoin l'escalier reliant les deux fonctions sera encloué (tout en veillant à lui préserver une grande transparence) et sera muni d'un lanterneau de désenfumage en partie haute.

Acoustique :

- Le local CTA localisé à demi-niveau ne se superpose pas à la salle de spectacles. Les parois et planchers de ce local seront réalisés en béton et un complément d'isolant sera rapporté à l'intérieur du local. Ces dispositions seront confirmées par les études acoustiques en phase APS et garantiront un bon isolement acoustique de ce local vis à vis des locaux tiers.

Confort Thermique :

- Les protections solaires de la Lanterne seront de type stores extérieures en aluminium mobiles et orientables afin de garantir une parfaite gestion de la lumière naturelle et de prévenir les risques de surchauffe en période estivale. La commande des stores sera électrique et ramenée au droit de la banque d'Accueil du hall d'entrée.

Pour Arcane Architectes,
E. Mallié